



Ordonnance de télécom CRTC 2025-58

Version PDF

Gatineau, le 26 février 2025

Diverses compagnies – Approbation de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	AMT 582 Tarif général – Nouvelle vitesse pour le service de liaison de raccordement de central Ethernet de gros	27 septembre 2024	26 février 2025
Bell MTS Inc.	AMT 866 Tarif des services d'accès – Nouvelle vitesse pour le service de liaison de raccordement de central Ethernet	27 septembre 2024	26 février 2025

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général